



Edito

Une opposition constructive et exigeante sur les valeurs qui fondent l'essence de la Gauche

Nous sommes depuis le début de notre mandature dans une démarche "constructive", avant même que ce mot ne devienne à la mode, mais nous restons exigeants sur les objectifs que notre Département doit poursuivre. Depuis deux ans que le groupe Gauche 71 siège dans l'opposition, chaque session a permis d'interroger utilement l'exécutif, de proposer des amendements, de solliciter des clarifications sur des orientations, mais aussi de dénoncer certains choix quand ils allaient dans le mauvais sens. Nous poursuivrons donc dans cette direction. Mais pour cela, il faut que le débat soit posé sur des bases sincères. Cela vaut pour la nouvelle majorité nationale : si le pacte de confiance envers les collectivités, voulu par le Président de la République, s'éclaire dans le sens d'une réaffirmation du Département pour assurer ses missions de solidarité envers les populations, nous soutiendrons les actes qui seront en cohérence avec de telles intentions. Mais si ce Gouvernement, avec un binôme libéral aux commandes de l'économie supprime aveuglément 120 000 postes de fonctionnaires - dont 70 000 dans les collectivités - il peut être assuré que nous ferons entendre notre désaccord ; il en sera de même s'il tente d'imposer une régression sociale ou un recul des services publics.

Cela vaut aussi pour le niveau départemental : quand le Président affirme vouloir associer l'opposition à ses décisions, nous en prenons acte et soutenons ce qui peut aller dans le sens de l'intérêt des habitants et de nos territoires. C'est ce que nous avons fait à maintes reprises, y compris avec des propositions qui enrichissent les orientations posées comme pour le projet de centre de soins départemental. Mais quand ses Vice-présidents utilisent les vieilles méthodes politiciennes de la droite qui consistent à dresser des procès d'illégitimité à la gauche sur sa gestion départementale, alors qu'un rapport d'une juridiction impartiale comme la Chambre Régionale des Comptes dit exactement le contraire, nous ne pouvons qu'exprimer notre profond désaccord. Les présidents de gauche qui se sont succédés lors des mandats précédents ont permis de préparer l'avenir. Etre une opposition « constructive » ne signifie pas signer un blanc-seing où s'affadissent les différences. Si les Français ont exprimé leur rejet des oppositions stériles et systématiques qui asphyxient la démocratie, cette attente n'efface pas la distinction originelle inhérente à la droite et la gauche, qui continuera de fonder nos choix politiques.

SOMMAIRE

Retour sur les points importants de l'Assemblée départementale.

- Page 2 : centre de santé
- Page 3 : rapport de la Chambre régionale des comptes - rapports finances
- Page 4 : ARCEA - dossiers solidarités

Proposition d'un centre de santé départemental : oui, mais dans quelles conditions ?

Le Président a annoncé en début de session vouloir renforcer les moyens de pallier l'épineuse problématique de la démographie médicale en Saône-et-Loire en créant un centre de santé départemental. L'objectif est donc que le Département embauche lui-même des médecins généralistes, qu'il déploierait ensuite sur plusieurs territoires en mode « multi-sites ». Partant du constat que les dispositifs incitatifs existants jusqu'alors prouvent leurs limites et sont insuffisants pour enrayer la désertification médicale, le centre de santé départemental se veut être une réponse rapide et en résonance avec une attente de salariat qui correspondrait plus à l'évolution des conditions d'exercice souhaitées par les médecins généralistes. A cette proposition, les élu(e)s de gauche ont réagi positivement, en apportant leur soutien à une initiative qui renforce incontestablement la palette des interventions publiques possibles. Dans un contexte où l'attente de la population est très forte et où l'inquiétude grandit face aux perspectives de départ à la retraite qui à très court terme engendreront des situations très difficiles, quand elles n'existent pas déjà, il est louable que la puissance publique s'attache à utiliser tous les moyens dont elle dispose pour tenter autre chose.

Cependant, ce soutien n'a pas été sans rappeler que la solution première relève de dispositions législatives ou réglementaires en déverrouillant d'avantage le numerus clausus au concours d'entrée en médecine générale, mais surtout en interdisant l'installation dans des zones déjà largement couvertes ; obligeant ainsi les nouveaux jeunes médecins à exercer 2 ou 3 ans dans des zones déficitaires ou dans des structures comme les centres de santé. Vos élu(e)s de l'opposition départementale ont alors demandé que tous les moyens possibles via l'association des départements de France et les parlementaires soient déployés pour alerter l'Etat et le Gouvernement sur la nécessité de telles dispositions.

Enfin, les élu(e)s du groupe Gauche 71 ont pointé le risque d'un effet d'aubaine qui déplace des praticiens d'une zone à l'autre. Avec le coût financier qui demeure une interrogation, la maîtrise de ce risque ne pourrait aller sans une concertation préalable permettant de réfléchir déjà aux moyens engagés pour la fidélisation des médecins qui seraient recrutés. Si la communication est forcément nécessaire pour que le dispositif soit attractif et réussisse, il faut aussi que l'efficacité suive. *« En cédant par trop de communication laissant penser que 30 nouveaux médecins vont arriver dans le département, alors que dans les faits, cela peut être beaucoup plus long, je crains que vous engendriez de la frustration auprès de nos concitoyens si d'aventure nous avons des difficultés... La parole du Département en serait durablement atteinte quant à sa crédibilité, alors que cette question est sensible et en adéquation avec les attentes fortes de nos habitants... Nous serons attentifs à ce qui peut être proposé par le Département dans cette perspective de salariat de médecins qui nous semble intéressante. Toutefois nous restons dans l'attente d'une finalisation de ce dispositif avant de nous prononcer définitivement sur son opportunité et sa capacité à répondre rapidement et concrètement aux besoins des populations de notre département... »*, a conclu Evelyne Couillerot au nom du groupe.

BRÈVES

De l'art du grand écart

Le débat qui s'est ouvert à l'issue de la présentation des orientations du dispositif « centre de santé départemental » a révélé une contradiction à mettre à l'actif du 1er Vice-président Sébastien Martin, rappelée par Françoise Verjux. En effet, dans le contrat local de santé que le Grand Chalon avait signé avec l'ARS début 2014, ce principe de créer un centre de santé de niveau local était acté. Or, le nouveau Président du Grand Chalon s'est empressé d'enterrer cette création dès son arrivée en 2014. Une contradiction donc avec son vote comme Vice-président au Département, assise de surcroît sur une argumentation faisant fi d'une désertification médicale pourtant déjà avancée dans le bassin chalonnais.

Un rapport sur l'anticipation des paiements des aides agricoles transférées à la région

Avec la loi NOTRe, le Département a transféré la gestion de certaines des aides en matière agricole concernant l'accompagnement à l'installation en agriculture, les actions dans le domaine sanitaire et la valorisation des filières (hors manifestations et circuits courts). Ces financements alloués en 2017 représentent près de 740 000 €. Le Département ayant souhaité sécuriser ceux-ci, ils ont été attribués au BP 2017. Or, la Région a pris la décision de prendre en charge ces financements, par le reversement au Département des crédits mobilisés en 2017, avec une convention spécifique à l'appui. Une situation de bonne coordination entre le Département et la Région, que Violaine Gillet a saluée, non sans rappeler que ne figurait pas encore à ce dispositif le soutien annuel au « Vinipôle » de Davayé. André Peulet a également souligné combien ce pôle comptait pour la filière viticole, ce qui nécessite la poursuite d'un soutien accru de la collectivité.

Rapport sur la gestion du département entre 2009 et 2014 : la droite se croit à la chambre des règlements de comptes

A la suite de l'examen réglementé de la gestion du Département entre 2009 et 2014 par la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C.), le rapport de conclusions est logiquement soumis à un débat en Assemblée. Curieusement, alors que le sujet était inscrit par obligation à l'ordre du jour, l'exécutif n'avait même pas prévu de présenter les dites conclusions. Celles-ci étaient pourtant de nature à éclairer des choix : pour preuve, l'actuel Président avait même pris sa plume pour contester l'approche des perspectives énoncées sur la santé financière du Département telles qu'énoncées par les Magistrats, et défendre un scénario plus optimiste.

Il est donc revenu à Evelyne Couillerot de présenter les dites conclusions en s'attachant à mettre en lumière ce qui a fait la singularité de la gestion successive des Présidents Montebourg et Chaintron (période objet du contrôle), résumées par un extrait du rapport de la CRC : « *La situation de la Saône-et-Loire est donc atypique : alors que les dépenses de l'ensemble des départements ont progressé de 13% entre 2009 et 2013, la hausse n'est que de 1% en Saône-et-Loire* ». Au-delà de ce constat qui renvoie au plan de sauvetage engagé en 2009, faisant de la Saône-et-Loire un Département qui a fait des choix que d'autres - face aux conséquences de la crise de 2008 - ont dû faire après ; ce rapport met en valeur la sincérité de la gestion et des méthodes efficaces de contrôle de l'évolution des dépenses ; dans un contexte où « *la progression de 18,8 M€ des charges de fonctionnement entre 2009 et 2014 est due, pour 16,47 M€, à l'augmentation des dépenses liées au RMI et au RSA* ». ».

Autre fait notoire souligné, ce rapport comporte seulement 4 recommandations, une preuve supplémentaire que le Département s'est doté d'outils de prévisions budgétaires de bonne qualité.

Ce rapport aurait donc pu déboucher sur un constat partagé et des perspectives à débattre : avec l'héritage d'une gestion saine et d'une dette à la fois en baisse et maîtrisée, le Département peut envisager l'avenir plus sereinement et poursuivre l'investissement, même s'il demeure dépendant de facteurs démographiques, et notamment du vieillissement singulier de sa population. C'est d'ailleurs ce que le Président lui-même a écrit aux magistrats. Mais des Vice-présidents ont alors choisi de remettre en cause ce que la Chambre avait écrit, en interrogeant sous forme de « règlements de comptes » de supposés oublis de celle-ci sur la gestion précédant l'examen des années 2009/14. Une façon très politicienne de dresser une fois de plus un procès en illégitimité de gestion à la gauche, voire de porter atteinte à l'impartialité des magistrats chargés de cet examen. Dans ce contexte, le débat serein qui aurait été de bon aloi ne s'est pas engagé. C'est regrettable.

Vœu commun sur les départements

Adopté à l'unanimité, celui-ci sollicite du nouveau Gouvernement la prise en compte des attentes du Département en matière de financement des allocations individuelles de solidarité et de garantie de son autonomie fiscale, afin de conforter son rôle auprès des habitants.

BRÈVES

Compte administratif 2016 et DM1 2017 : des niveaux d'auto satisfaction inégaux

Le compte administratif présenté pour l'exercice 2016 s'est révélé être dans la logique des décisions budgétaires prises au cours de l'année. Malgré une présentation qui résistait très mal à une auto satisfaction débordante, Jean-Luc Fonteray - expliquant le vote contre ce CA - a rappelé que le résultat dégagé renvoyait à une prévision excessivement frileuse, avec des recettes qui s'étaient en fait notablement améliorées, alors que les augmentations de dépenses ont été à l'inverse beaucoup plus contenues que prévu.

La DM1, dans la poursuite du BP 2017, transposait des éléments qui avaient été identifiés - mais non intégrés - à l'occasion du vote du budget sur les économies réalisées grâce au transfert de la compétence transport à la Région. Des recettes complémentaires, notamment 2 millions d'€ concernant des financements de la CNSA pour l'APA et la conférence des financeurs, ont été intégrées. Par ailleurs, une des propositions formulées par le groupe en décembre 2016, à savoir l'accélération du programme d'accessibilité des collèges, a été programmée dans le budget supplémentaire. Le groupe Gauche 71 s'est donc abstenu sur cette DM1.

Refus sans concession de reconduire 1 726 € de subvention à la débordante activité de l'ARCEA

Tout un symbole ! Le Département accorde 1 726 € - équivalent à 2016 - de subvention à l'ARCEA (Association pour la Route Centre Europe Atlantique, mais surtout ex association de promotion de l'autoroute), alors que cette dernière n'a fourni comme justificatif d'activité que le compte rendu d'une assemblée générale, se déroulant annuellement dans les sous-sols du Sénat.

Alors que beaucoup d'associations dans le domaine social voient l'aide du Département baisser pour "*adapter le soutien à l'activité réellement produite*" (selon le langage souvent tenu...), celle dont le trésorier n'est autre que le Président du Conseil départemental peut, elle, voir venir, même avec une activité réduite... La preuve, l'organigramme de l'association accessible sur le site <http://www.arcea.asso.fr/organigramme.html> date de... 2008. Ce site vante d'ailleurs encore le plan concession du Ministre Bussereau qui remonte à 2009 ! C'est à croire qu'ils doivent être très débordés à l'ARCEA pour oublier que 177 M d'€ de crédits ont été prévus par l'Etat, et honorés, depuis 2013, pour accélérer la mise à 2x2 voies de 35 kms supplémentaires sur les secteurs les plus dangereux de cet axe.

N'ayant pas de rapport financier fourni avec la délibération et face au vide du rapport d'activité et à des interventions présentant encore des postures favorables à la concession que nous avons combattue, les élu(e)s du groupe Gauche 71 ont voté contre cette subvention...

Evelyne Couillerot a posé une question d'actualité à propos du budget des EHPAD. En effet, une disposition nouvelle, issue d'une instruction conjointe ARS/ Conseil départemental, contraint les établissements à faire « basculer » les agents de services faisant fonction d'aide-soignant du budget dépendance vers le budget soin des établissements. Or, cette disposition interroge déjà les établissements sur la pérennité des moyens qui seront accordés, dans un contexte où les budgets soins sont souvent insuffisants. Il s'avère en effet nécessaire de savoir si les établissements seraient accompagnés dans la mise en œuvre de cette décision et si l'ARS a prévu des dotations financières en conséquence.

Interventions sur plusieurs dossiers en lien avec les solidarités :

Marie Claude Barnay a exprimé la satisfaction de voir le Département répondre à l'appel à projets au titre du fonds d'appui pour l'aide à domicile, un volet de la loi sur le vieillissement, qui décline la stratégie territoriale de couverture et de restructuration de l'offre en services à domicile. Cela représente un moyen pour chaque SAAD de développer des actions dans de meilleures conditions en matière de gestion des ressources humaines, mais avec des obligations en matière de transparence et de libre-choix des usagers. L'accompagnement financier formalisé par la CNSA permet de revaloriser le montant horaire de 0,50 €, en le portant à 18,60 € avec une enveloppe d'un montant de 2,2 M€.

Elisabeth Lemonon a pointé, à l'occasion du rapport d'orientation sur les actions de soutien à la parentalité, une politique **d'accompagnement des territoires à « géométrie variable »**. En effet, le Département se retire du financement des postes de coordination des maisons de parents et ne finance plus les lieux d'accueil portés par les collectivités. On constate donc que ce n'est pas cohérent avec ce qui est signé avec le CCAS de la ville de Chalon concernant le suivi des bénéficiaires du RSA, puisqu'une convention spécifique a été passée, qui finance, elle, des postes pour cette collectivité. Un grand écart de plus, donc.

Vœu sur l'agriculture

Un autre vœu a été adopté à l'unanimité sur les retards de paiement des aides agricoles, dans le cadre du PCAE (Plan de compétitivité des exploitations agricoles). Ces retards s'expliquent par des délais non respectés de mise à disposition d'un outil informatique au sein de l'organisme gestionnaire de ces aides, l'Agence de services et de paiement. Rappelant la situation pénalisante de cette situation pour de nombreuses exploitations, le vœu exprime que tout soit mis en œuvre pour que ces aides « soient versées dans les meilleurs délais ».